

Pierre POMMAREL

Conseiller régional d'Auvergne
Président de la Commission Environnement –
Mobilité et Transports

Clermont-Ferrand le 9 août 2012

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Ministre délégué aux Transports
Ministère de l'Écologie, du D.D. et de l'Énergie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 LA DEFENSE CEDEX

Monsieur le Ministre,

Les élus des territoires traversés par le train inter cités « Le Cévenol » Clermont-Ferrand-Langeac-Langogne-Alès-Nîmes-Marseille sont très inquiets des perspectives de limitation de ce train au parcours Clermont – Nîmes lors du prochain service annuel (2013).

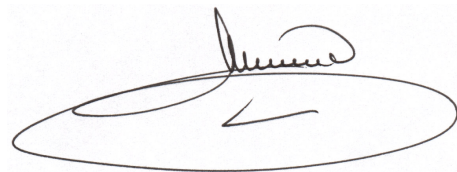
Le Cévenol, classé Train d'Équilibre du Territoire (TET), assure le désenclavement de tout le sud Massif Central, à la fois vers Clermont-Fd et Paris – par correspondance TEOZ – et vers Marseille et Montpellier. Pour les départements fragiles de Haute-Loire, Lozère et Gard, cette liaison ferrée est la plus efficace, voire la seule, et son importance est donc vitale, non seulement pour l'attractivité résidentielle et touristique de ces territoires, mais aussi pour les besoins professionnels et personnels des populations, en particulier ceux des étudiants qui se déplacent vers les universités de Montpellier et Marseille.

Le prétexte avancé par la SNCF pour la suppression du parcours Nîmes – Marseille du TET est la saturation du graphique de la section Marseille – Miramas à l'occasion du cadencement et de la densification des liaisons TER autour de Marseille.

Or il existe la possibilité de faire circuler le Cévenol par la ligne du Port puis par la « Côte Bleue » via Martigues ou bien celle d'utiliser un sillon TER ainsi que le propose le vice-président de la Région PACA chargé des transports.

Nous espérons vivement de la part de l'État, autorité organisatrice des TET, une volonté de préserver la liaison intégrale Clermont – Marseille du TET Le Cévenol conformément à la convention État / SNCF 2011-2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Pierre POMMAREL

Copie à Madame la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement